



REGLEMENT INTERIEUR COUNTRY FIVE ANGELS



Exercice :

L'association est en activité du **1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.**

Horaires :

le MARDI à AUBIE et ESPESSAS et le MERCREDI à ST ANTOINE	
18h30 – 19h00	révisions novices & intermédiaires
19h00 – 20h00	cours novices & intermédiaires
20h00 – 20h05	PAUSE
20h05 – 20h35	révisions débutants
20h35 – 21h35	cours débutants

Cotisations :

L'association évolue sur les communes de SAINT-ANTOINE et d'AUBIE et ESPESSAS (33240 - VAL DE VIRVEE).

Le paiement d'une cotisation vous donne la possibilité de danser le mardi et/ou le mercredi pour le même prix.

Si vous êtes de niveau intermédiaire et que vous souhaitez danser sur le niveau débutant ou novice, il n'y aura pas de supplément.

Les cours sont assurés pendant les vacances scolaires sauf celles de Noël.

La cotisation annuelle est due dans son intégralité au cours du **premier trimestre** de l'exercice.

La cotisation doit être réglée intégralement à l'inscription auprès du trésorier.

La cotisation est fixée par le conseil d'administration au début de l'exercice et ne peut être augmentée au cours de l'année que suite à un événement imprévisible important.

Elle est fixée pour sa période d'exercice. **Le premier cours est gratuit.**

Aucun remboursement ne sera accepté, sauf sur présentation d'un certificat médical.

	Pour AUBIE et ST ANTOINE
Cotisation (assurance, FFCLD) (obligatoire par adhérent)	20 € pour les + de 18 ans 10 € pour les – de 18 ans
Cours adhérent	110 €
Cours enfant – 12 ans	50 €
Cours couple ou 2 personnes de la même famille	200 €

Les fonds et les chèques sont pris en charge par le Trésorier et remis sur un compte bancaire au nom des COUNTRY FIVE ANGELS

Tenue :

Une tenue confortable est souhaitée.

Des chaussures fermées qui tiennent aux pieds, avec un petit talon sont fortement conseillées.

Manifestations :

L'association organise des bals, des auberges espagnoles, des révisions et des pots de l'amitié, les dates de ces événements seront indiquées en temps voulu.

Résiliation :

Toute personne portant préjudice physique ou moral à l'un des adhérents, sera passible de sanctions allant jusqu'à la radiation de l'association, sans remboursement de cotisation. Les décisions étant prises par l'ensemble des membres du bureau.

A savoir :

Notre but est de faire partager, d'échanger, s'entraider, danser ensemble, s'amuser.

Nous demandons aux adhérents (les nouveaux comme les anciens) du respect et de la tolérance, les uns envers les autres.

Nous avons tous été débutant un jour et en danse country il n'y a pas de compétition.

Faites-vous plaisir !

BONNE DANSE A TOUS